



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Comité Syndical, convoqué le 20 août 2020, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **31 août 2020 à 18 H 00** sous la présidence de M. Pierre MATHONIER.

Nombre de Conseillers :	28	Nombre de Conseillers en exercice :	28
Nombre de Conseillers présents à la séance :	26	Nombre de Conseillers représentés :	2
Nombre de Conseillers absents à la séance :	/	Nombre de Conseillers suppléés :	2

ETAIENT PRESENTS :

Président : M. Pierre MATHONIER - **Vice-Président(e)s** : M. Michel TEYSSÉDOU, Mme Dominique BRU, MM. Jean-Luc LENTIER représenté par Gérard PRADAL, Michel CANCHES, Christian POULHES, Antoine GIMENEZ, Christian MONTIN.

Conseillers : Mesdames et Messieurs Yves ALEXANDRE, Michel BAISSAC, Patricia BENITO, Michel COSNIER, François DANEMANS, Louis ESTEVES, Alain FALIERES, Jean-Michel FAUBLADIER, Jean-Louis FRESQUET, Nathalie GARDES, Bernadette GINEZ, Frédéric GODBARGE suppléé par Hubert BONHOMMET, Isabelle LANTUEJOUL, Philippe MAURS, Maryline MONTEILLET, Annie PLANTECOSTE suppléée par Marie-Paule BOUQUIER, Gérard PRADAL, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER représenté par Bernadette GINEZ, Clément ROUET.

M. Clément ROUET a été élu secrétaire de séance.

N° 2020/8 : ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL

Rapporteur : M. le Président.

Le Président rappelle qu'en application de l'article L.5211-10, par renvoi de l'article L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et conformément aux statuts du Syndicat Mixte du SCoT du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie, le Bureau Syndical est composé du(de la) Président(e), des Vice-Président(e)s, et de 4 autres membres.

Le Président invite le Comité à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue de ses membres, à l'élection des 4 autres membres du Bureau Syndical. Il est précisé que, si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'obtient la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Pour chacun des scrutins et en application de l'article 21 du règlement intérieur applicable, chaque délégué procède à l'élection au moyen du boîtier de vote électronique lui ayant été remis, ce système garantissant le caractère secret du scrutin.

ELECTION DU(DE LA) PREMIER(ERE) MEMBRE DU BUREAU

Le Président invite les candidats à la fonction de Premier(ère) Membre du Bureau à se faire connaître.

Est candidat :

- Monsieur Gérard PRADAL

Nombre de suffrages : 28

A déduire : abstentions : 1

Nombre des suffrages exprimés : 27

Majorité absolue des membres du Comité : 15

Monsieur Gérard PRADAL a obtenu 27 (vingt-sept) voix.

Monsieur Gérard PRADAL, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, est proclamé Premier Membre du Bureau Syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie.

ELECTION DU(DE LA) DEUXIEME MEMBRE DU BUREAU

Le Président invite les candidats à la fonction de Deuxième Membre du Bureau à se faire connaître.

Est candidat :

- Monsieur Yves ALEXANDRE

Nombre de suffrages : 28

A déduire : abstentions : 1

Nombre des suffrages exprimés : 27

Majorité absolue des membres du Comité : 15

Monsieur Yves ALEXANDRE a obtenu 27 (vingt-sept) voix.

Monsieur Yves ALEXANDRE, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, est proclamé Deuxième Membre du Bureau Syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie.

ELECTION DU(DE LA) TROISIEME MEMBRE DU BUREAU

Le Président invite les candidats à la fonction de Troisième Membre du Bureau à se faire connaître.

Est candidat :

- Monsieur Michel COSNIER

Nombre de suffrages : 28

A déduire : abstentions : 2

Nombre des suffrages exprimés : 26

Majorité absolue des membres du Comité : 15

Monsieur Michel COSNIER a obtenu 26 (vingt-six) voix.

Monsieur Michel COSNIER, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, est proclamé Troisième Membre du Bureau Syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie.

ELECTION DU(DE LA) QUATRIEME MEMBRE DU BUREAU

Le Président invite les candidats à la fonction de Quatrième membre du Bureau à se faire connaître.

Est candidate :

- Madame Maryline MONTEILLET

Nombre de suffrages : 28
A déduire : abstentions : 0
Nombre des suffrages exprimés : 28
Majorité absolue des membres du Comité : 15

Madame Maryline MONTEILLET a obtenu 28 (vingt-huit) voix.

Madame Maryline MONTEILLET, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, est proclamée Quatrième Membre du Bureau Syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- de déclarer élu(e)s et installé(e)s :

- au terme du premier tour de scrutin, Monsieur Gérard PRADAL en tant que Premier Membre du Bureau Syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie ;
- au terme du premier tour de scrutin, Monsieur Yves ALEXANDRE en tant que Deuxième Membre du Bureau Syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie ;
- au terme du premier tour de scrutin, Monsieur Michel COSNIER en tant que Troisième Membre du Bureau Syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie ;
- au terme du premier tour de scrutin, Madame Maryline MONTEILLET en tant que Quatrième Membre du Bureau Syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie.

Affichage : - 3 SEP. 2020

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,



Le Président,
Pierre MATHONIER